

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10. 90.B

**Village d'entreprises
Les Moline Nord à
Angoulême - travaux
de construction -
marché
d'Ordonnancement,
Pilotage et
Coordination (OPC) -
changement de
dénomination sociale
du titulaire : avenant
n° 1**

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014**DELIBERATION
N° 2014.10. 90.B**PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUXRapporteur : **Madame GODICHAUD****VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME - TRAVAUX DE
CONSTRUCTION - MARCHE D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
(OPC) - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 22 B du 14 février 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché pour la désignation d'une entreprise qui exercera la mission « ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC) dans le cadre de la réalisation du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 16 mai 2013, après avis du jury, a attribué ce marché à la société OUEST COORDINATION dont le siège est situé 39 rue de la Villeneuve – Centre d'affaires La Découverte – BP 846 – 56108 LORIENT cedex, pour un montant total de 18 592,00 € HT.

Il convient aujourd'hui d'approuver un avenant n° 1, afin de prendre en compte la nouvelle dénomination sociale de la société OUEST COORDINATION, qui a informé le GrandAngoulême que suite à une fusion, ce dernier faisait l'objet d'un transfert à la société TPF Ingénierie dont le siège social est situé 62 Bd Lazer – BP 30113 – 13363 MARSEILLE cedex 10.

Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché « mission de contrôle d'ordonnancement, de pilotage et de coordination » confié à la société OUEST COORDINATION - 39 rue de la Villeneuve – Centre d'affaires La Découverte – BP 846 – 56108 LORIENT cedex - ayant pour objet de prendre en compte de la nouvelle dénomination sociale du titulaire du marché soit la société TPF Ingénierie.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 octobre 2014

Affiché le :

07 octobre 2014